

Syndicat National des Journalistes

Hebdomadaires et périodiques régionaux (FPPR)

Au 01 mars 2010

Augmentation : 1.00%
Valeur du point : 11.57 €

Fonctions	Coef.	Salaire
Rédacteur en chef	190	2,198.30 €
Rédacteur en chef adjoint	175	2,024.75 €
Secrétaire général de la rédaction Chef d'édition	150	1,735.50 €
Journaliste polyvalent 3ème échelon Chef de service ou d'agence	145	1,677.65 €
Secrétaire de rédaction multimédia 2ème échel Premier secrétaire de rédaction	140	1,619.80 €
Secrétaire de rédaction 2ème échelon Rédacteur détaché	135	1,561.95 €
Journaliste polyvalent 2ème échelon Reporter photo 2ème échelon	130	1,504.10 €
Secrétaire de rédaction multimédia 1er échelon Journaliste polyvalent 1er échelon	125	1,446.25 €
Secrétaire de rédaction 1er échelon Reporter photo 1er échelon *	120	1,388.40 €
Stagiaires		
du 13 au 24ème mois *	115	1,330.55 €
du 1er au 12ème mois *	112	1,295.84 €

Les salaires ci-dessus sont majorés, le cas échéant, de la façon suivante :

- Pour tenir compte du tirage : au dessus de 20 000 exemplaires, + 10 %
- Pour tenir compte de la périodicité :
 - * bi-hebdo, + 10 %
 - * tri-hebdo, + 15 %

* Le Salaire Minimum Professionnel Garanti (SMPG) étant de 1387,07€ (en 2008), de 1404,62 € (en 2009) et de 1410,99 (en 2010) **le salaire réel des coefficients 112, 115 et 120 ne peut y être inférieur.**

Indemnité appareil photographique personnel : 38.11 €

N.B. : Les augmentations au titre des indices portent sur les salaires réels.